



Via Compétences
CARIF GREP AUVERGNE RHÔNE-ALPES
IUT - IUTG - IUTM - IUTN - IUTP - IUTR

C2RP
Carif-Oref
Hauts-de-France

carif-oref de normandie



MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

C2RP-2025-001

**HÉBERGEMENT – TMA DE L'OUTIL CLÉOR
BDD / APPLICATION WEB/ API**

RÈGLEMENT DE CONSULTATION (R.C)

AUCUNE REPRODUCTION, MEME PARTIELLE, AUTRE QUE CELLES PREVUES A L'ARTICLE L122.5 DU CODE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE NE PEUT ETRE FAITE DE CE DOCUMENT SANS L'AUTORISATION EXPRESSE DE L'AUTEUR.

SOMMAIRE

1. ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ	3
2. ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 MODES DE PASSATION	3
2.2 DECOMPOSITION EN LOTS	3
2.3 OPTIONS	3
2.4 DUREE D'EXECUTION	3
2.5 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	4
2.6 DELAI DE VALIDATION DES OFFRES	4
3. ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
4. ARTICLE 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
4.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION	4
4.2 PRESENTATION DES OFFRES	5
5. ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES	5
6. ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	6
7. ARTICLE 7 – DATE DE LIMITE DE RECEPTION	7
8. ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7
9. ARTICLE 9 – CONSTITUTION DU MARCHÉ	7

1. ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

La consultation engagée sur la base de ce dossier a pour objet la tierce maintenance applicative et l'hébergement de l'outil Cléor – base de données – application web – API (interface de programmation d'application).

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée, conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-3 du code de la commande publique. C'est un marché de services à bons de commande.

L'avis d'appel public à la concurrence a été effectué en date du 25 août 2025 sur la plateforme Place et auprès du BOAMP.

Les commanditaires, par la voix du C2RP, se réservent le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

La description des prestations et leurs spécificités techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

2. ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 MODES DE PASSATION

La présente consultation est soumise à la législation en vigueur portant réglementation sur les marchés publics.

2.2 DÉCOMPOSITION EN LOTS

La présente consultation comporte 2 lots.

Lot 1: Tierce Maintenance Applicative / BDD/ application web / API

Lot 2: Hébergement / BDD/ application web / API

2.3 OPTIONS

Sans objet.

2.4 DURÉE D'EXÉCUTION

Le marché est conclu pour une période de deux ans (2) à compter du 1^{er} janvier 2026 et pourra être renouvelé une fois par reconduction expresse, sans toutefois que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre ans.

La reconduction du marché ne pourra être actée que par l'envoi par le C2RP, au moins 60 jours francs avant la date d'échéance du marché, d'une lettre recommandée avec avis de réception informant le titulaire de la volonté des commanditaires.

2.5 MODIFICATION DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 DÉLAI DE VALIDATION DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3. ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les candidats sont invités à télécharger le dossier de consultation à partir de la plateforme des achats de l'Etat PLACE :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise> (mot clé : C2RP)

Composition du dossier de consultation :

- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Le présent Règlement de Consultation (RC)
- Annexe 1 : Situation du candidat
- Annexe 2 : Modules du FRONT et de l'API
- Annexe 3 : Composants du FRONT
- Annexe 4 : Composants de l'API
- Annexe 5 : Annexe financière : décomposition des prix unitaires et globaux par type de prestation

4. ARTICLE 4 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les concurrents auront à produire un dossier complet établi en langue française comprenant les pièces suivantes :

4.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Renseignements concernant la situation propre du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat.

Chaque candidat, ou chaque membre d'un groupement, le cas échéant, doit fournir les renseignements et pièces suivantes :

Situation juridique – références requises :

- La situation du candidat (Annexe 1)

Capacité économique et financière – références requises :

- Une déclaration concernant le Chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices.
- La présentation d'une liste des principales références dans le domaine des prestations visées par la présente consultation, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Les bilans complets des 3 dernières années

Références professionnelles et capacités techniques – références requises :

- Une Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Ces documents devront être intégralement complétés et signés de manière originale par une personne ayant pouvoir d'engager la société.

Les candidats peuvent utiliser à cet effet les imprimés CERFA DC1 et DC2 que l'on retrouve sur :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

4.2 PRESENTATION DES OFFRES

- L'Acte d'Engagement (AE – ATTR11) complété, daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise habilité pour signer le marché (document joint à compléter), ainsi que ses annexes si nécessaires. Le Cerfa ATTR11 est téléchargeable sur : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2019>
- La décomposition des prix unitaires et globaux par type de prestation (Annexe 5)
- Les attestations d'assurance en cours de validité
- Un extrait K Bis datant de moins de 6 mois
- Un mémoire reprenant les éléments ci-dessous :
 - Organigramme de l'Entreprise
 - Nombre de salariés intervenants pour les prestations demandées
 - Qualification des salariés (personnel œuvrant ou d'encadrement : CV à joindre)
 - Modalités de suivi des prestations proposées par le titulaire
 - Proposition technique en réponse au CCTP

5. ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES

Le choix de l'entreprise sera effectué en tenant compte uniquement des offres remises par les concurrents avant la date limite fixée.

Pour le lot 1 - Le Pouvoir Adjudicateur attribuera le marché selon les critères suivants :

- Prix à la journée : coefficient 4
- Délais d'intervention en TMA corrective : coefficient 3
- Conformité de la réponse au cahier des charges : coefficient 2
- Pratique et connaissance des technologies utilisées pour Cléor : coefficient 3
- Equipe projet/méthodologie : coefficient 2
- Critères sociaux et environnementaux : 1

Pour le lot 2 - Le Pouvoir Adjudicateur attribuera le marché selon les critères suivants :

- Prix à l'année : coefficient 4
- Performances serveur, disponibilité garantie (SLA), scalabilité, sécurité des données : coefficient 3
- Conformité de la réponse au cahier des charges : coefficient 2
- Pratique et connaissance des technologies utilisées pour Cléor : coefficient 2
- Disponibilité du support, délais de résolution, suivi proactif, documentation API : coefficient 3
- Critères sociaux et environnementaux : 1

Environnementaux :

Le Prestataire devra pour les services qui lui sont confiés, adopter les méthodes et moyens qui satisfont les exigences environnementales et s'interdire celles qui y porteraient grief.

Dans ce cadre, il devra présenter la démarche RSE en vigueur au sein de son entreprise.

Sociaux :

Le Prestataire déclare souscrire pour ses recrutements, aux principes du développement durable et particulièrement à la formation professionnelle du personnel, la non-discrimination à l'emploi ou l'insertion sociale par l'activité économique.

Dans ce cadre, il devra présenter les méthodes de non-discrimination et formation suivi sur ce thème au sein de l'entreprise ainsi que communiquer le pourcentage de la masse salariale utilisé pour la formation professionnelle des salariés.

6. ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises uniquement par voie électronique via la plateforme PLACE :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise> (mot clé : C2RP)

Toute candidature reçue sous autre format ou hors plateforme PLACE ne sera pas recevable.

Les fichiers devront être nommés par le sigle des documents qu'ils contiennent.

7. ARTICLE 7 – DATE DE LIMITE DE RÉCEPTION

Les candidatures devront être transmises par voie électronique via la plateforme PLACE avant le

30 septembre 2025 à 16h30

Les dossiers qui seraient transmis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas ouverts.

8. ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents devront faire parvenir leur question via la plateforme Place uniquement, les réponses apportées seront partagées afin que tous les candidats puissent y avoir accès.

9. ARTICLE 9 – CONSTITUTION DU MARCHÉ

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit, dans un délai de 8 jours francs, les certificats et attestations suivantes :

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

A Lille, le 25/08/2025

Le Pouvoir Adjudicateur

Le Directeur du C2RP
Yves MUCHEMBLED